

Taxe carbone aux frontières : la France pour un accord européen le plus rapidement possible

Publié le 5 février 2020

La France souhaite que l'UE mette en place, le plus vite possible, un mécanisme de taxation carbone aux frontières. Dans le cadre du Green deal, l'Union européenne prévoit une proposition législative pour 2021. Le MEDEF soutient cette initiative, mais souhaite examiner les conditions de sa mise en œuvre avec les secteurs concernés.

« Tout ce que nous faisons pour réussir notre transition vers une croissance décarbonée n'a de sens que si nous mettons en place un mécanisme d'inclusion carbone », a déclaré Bruno Le Maire dans un message vidéo diffusé en ouverture d'une conférence au ministère sur la transition écologique.

L'instauration d'une telle taxation aux frontières fait partie du pacte vert présenté par la nouvelle Commission européenne. Pour Bruno Le Maire, l'objectif est de « rétablir un équilibre, une justice dans la réduction des émissions de carbone ».

Cette taxe a pour but de défendre les efforts des entreprises européennes pour réduire leurs émissions dans un contexte de normes environnementales de plus en plus contraignantes, qui ne pèsent pas de la même façon sur leurs concurrents, notamment asiatiques.

[>> Consulter les Nouvelles de Bruxelles](#)